

JOURNÉE MONDIALE DES PÊCHEURS

20 novembre 2015



Aujourd'hui, nous savons que l'océan est un espace important pour l'avenir, une ultime frontière. Il est, pour ceux qui promeuvent la "croissance bleue", la solution à de nombreux problèmes continentaux. Mais pour que ce potentiel ne se perde, il est nécessaire de le protéger, car on risque aussi de transférer sur l'océan, les problèmes des continents. La place des pêcheurs sur l'océan devient alors une question fondamentale, c'est pourquoi une Journée Mondiale des Pêcheurs est organisée chaque année pour réunir les personnes concernées par le sujet. En 2015, cette rencontre est organisée par le collectif Pêche et Développement en asso-

ciation avec le Comité départemental des pêches d'Ille et Vilaine. Elle a lieu au lycée maritime Florence Arthaud à Saint-Malo. Ce nouveau bâtiment, inauguré en 2015, s'inscrit dans une démarche d'écoconstruction novatrice, en effet, il fonctionne sur la base d'énergies renouvelables. C'est donc dans cette démarche que le directeur, M. Perron, a ouvert ses portes pour cette journée tournée vers l'environnement et les enjeux de la pêche. Cette journée s'est conclue par une table ronde à laquelle ont participé, Yan Giron, consultant, Armand Quentel, membre de Blue Fish, Yves Lebahy, géographe et la députée européenne Isabelle Thomas,

permettant d'échanger sur les enjeux locaux et globaux de la pêche ainsi que les enjeux de la COP 21 pour les pêcheurs.

SOMMAIRE

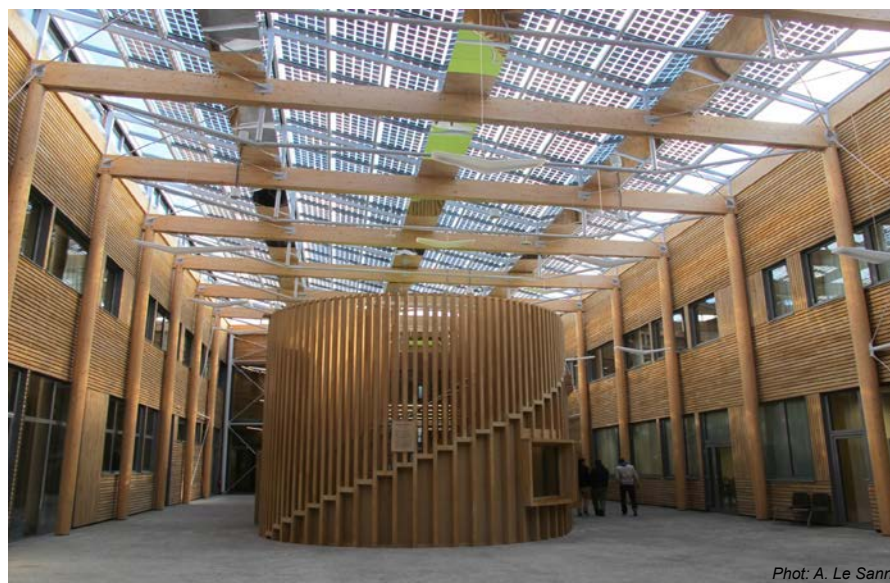
Le Traité international de la Baie de Granville, modèle de gestion territoriale internationale p. 2

Le programme de restauration de la langouste rouge p. 4

Les pêcheurs face au problème des phoques..p. 5

Le débat sur les dérèglements climatiques : Quels enjeux pour la pêche et les pêcheurs ? p. 6

« Le XIX^{ème} siècle sera bleu » p. 8



Phot: A. Le Sann

Intérieur du lycée maritime Florence Arthaud de Saint-Malo

LE TRAITÉ INTERNATIONAL DE LA BAIE DE GRANVILLE, MODÈLE DE GESTION TERRITORIALE INTERNATIONALE

M. Christian Fleury

Docteur en Géographie, Chercheur associé à ESO Caen, Université de Caen Normandie

Des représentants des pêcheurs de Jersey, de Bretagne et de la Normandie

Les différentes caractéristiques de la mer que sont les courants, les vents, les marées rendent difficile son partage, car elle est fluide et sur plusieurs niveaux (colonne d'eau, sol, sous-sol). De plus, ses principales ressources n'ont pas de frontières. Ce sont ces particularités qui conduisent les sociétés vers deux mouvements contradictoires : d'un côté le partage des océans, et de l'autre la nécessité d'effacer les frontières à différentes échelles pour diverses raisons. Les accords de la Baie de Granville sont l'exemple le plus abouti de partage international de l'espace marin à des fins d'exploitation et de gestion des ressources de pêches, abondantes et variées dans le Golfe Normand-Breton. C'est ce qui explique notamment la grande diversité des métiers formant une flottille de plusieurs centaines de navires. Cette zone frontalière a

constitué une zone de conflit permanent à partir du Moyen-âge. Après 1815, les conflits se déplacent sur la cohabitation entre les pêcheurs français et ceux basés à Jersey, surtout venus d'Angleterre. C'est ce que l'on appelle la guerre des huîtres. Les Français sont alors en colère, très agacés par les intrusions de plus en plus fréquentes aux abords de leurs côtes et de leurs ports ; le tout conduisant à des incidents qui enveniment la situation. Le Royaume-Uni et la France sont alors contraints de conclure un accord en 1839. C'est la première pierre de ce qui deviendra le Traité de la Baie de Granville. Cet accord introduit deux zones exclusives autour de Jersey, interdites aux pêcheurs français, et une ligne dite A à K à l'Est interdite aux pêcheurs de Jersey ; entre les deux se trouve une mer commune. Cet accord est resté inchangé pendant plus d'un siècle avant qu'il soit réaménagé dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, n'étant plus vraiment adapté aux évolutions du droit international. En 1951, se tient la première

convention pour le droit de la mer à Genève, qui reconnaît aux îles le droit à une mer territoriale. Ce qui pose question à la France et au Royaume-Uni sur les limites territoriales des îles anglo-normandes. En juillet 2000, des accords sont signés comportant deux volets : d'une part l'établissement d'une frontière internationale et d'autre part un accord entre les pêcheurs. La mer est alors découpée en zones auxquelles les pêcheurs ont accès de part et d'autres de la frontière en fonction de droits et de contraintes réciproques. La Baie de Granville est désormais fermée, rassurant ainsi les pêcheurs français. Le Traité de Granville est un accord qui prend en compte à la fois le droit international et les pratiques historiques locales. Il s'agit d'un très bon exemple de construction d'un espace halieutique transfrontalier qui se caractérise à la fois par l'exclusion de possibles intervenants extérieurs, et par une volonté de donner de la cohésion interne à cet espace. Cette cohésion interne se fait notamment à travers les réunions d'un comité consultatif

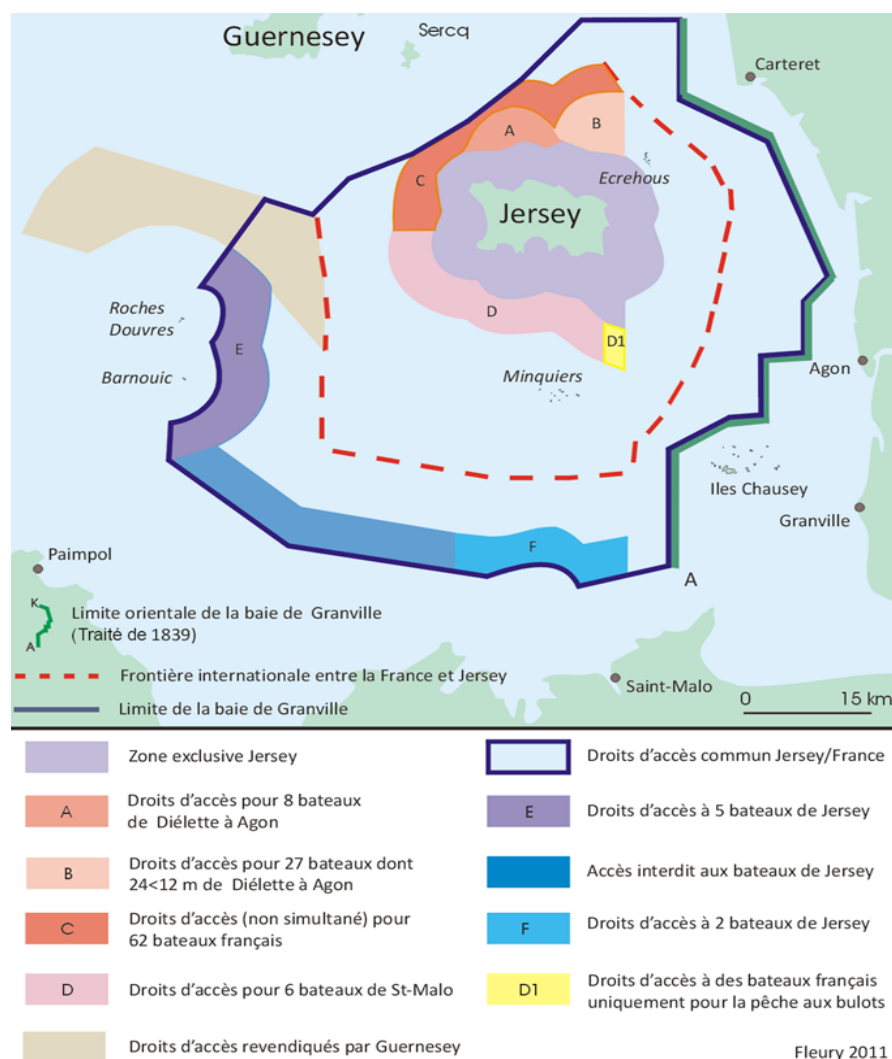


La Baie de Granville

mixte de la Baie de Granville. Ce Comité définit les règles de cohabitation en faisant des propositions en matière de gestion commune de la ressource. Ce comité est constitué de trois parties : Jersey, la Basse-Normandie et la Bretagne qui se réunissent trois fois par an, autour de trois types d'acteurs : des professionnels, l'administration et des scientifiques. L'une des caractéristiques de cette assemblée est la large palette de logiques portées par ses membres, avec des clivages de différente nature. Le premier auquel on pense est le

clivage international, les années qui ont suivi la signature du Traité ont été marquées par de nombreuses incompréhensions et frustrations qui, une fois dépassées, ont permis de donner de la cohérence à l'espace halieutique. C'est un travail complexe et difficile de faire correspondre des pratiques différentes, qui plus est, encadrées par des systèmes politiques et juridiques très différents. **L'on peut considérer le Traité de la Baie de Granville comme un processus d'autonomisation d'un espace marin qui aujourd'hui**

n'a pas d'équivalent dans le monde. Cependant la France a des « relations de pêche » très différentes avec Jersey et Guernesey. Cette dernière refuse le dialogue depuis plus de 20 ans. Elle a également des tensions avec le Royaume-Uni et du mal à protéger ses eaux territoriales des intrusions extérieures. Le Traité de la Baie de Granville vise à effacer la frontière marquée par l'implication à différents niveaux, Allant de l'individu à l'Etat en passant par les professionnels et scientifiques. On est donc dans un processus de transgression légale de la frontière. La production de ces accords a permis la régionalisation et la professionnalisation de la gestion, avec une relative autonomisation et émancipation du monde de la pêche. De cette construction longue, ponctuée de conflits, est sortie une nouvelle vision des relations transfrontalières où les logiques d'affrontements ont laissé place à une volonté de travailler en commun. C'est un modèle exceptionnel qui témoigne des capacités des pêcheurs à produire du droit et une gestion pacifiée des conflits. Il montre aussi que ce processus s'inscrit dans une longue histoire et est le résultat de relations humaines.



Les différentes zones de pêche dans la Baie de Granville

LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA LANGOUSTE ROUGE

M. René-Pierre Chever

CDPMEM du Finistère



Phot. : A. Le Sann

M. R-P. Chever

2007. L'avenir des stocks de langoustes, encore marginaux en France, est pris très au sérieux par la profession.

La ressource ne repose pas seulement sur la campagne de marquage. En effet, dès 2009, le comité des pêches avait décidé d'augmenter la taille minimale de capture à 11 cm, au-delà de la norme européenne qui est de 9,5 cm, permettant à chaque langouste de se reproduire au moins une fois.

Lorsque nous évoquons la langouste, on se représente souvent des paysages exotiques...

Et pourtant, cette espèce est bien un crustacé présent naturellement en Bretagne. Cet animal, que l'on a un peu oublié, a pourtant fait la fortune de Camaret à partir de la fin du XIXème siècle. Cependant, l'espèce a été tellement pêchée qu'elle a très vite disparu, obligeant les navires de pêche à la traquer jusqu'en Afrique. Depuis longtemps, les langoustes sont recherchées pour la délicatesse de leur chair. Elles sont pêchées dans toutes les mers du monde. 850 tonnes pêchées après-guerre. Seulement 15 tonnes aujourd'hui, dont la moitié en mer d'Iroise. La langouste rouge s'est raréfiée de manière spectaculaire.

Depuis 2007, les pêcheurs, Ifremer et le Parc marin



La langouste rouge : une population à surveiller

d'Iroise ont pris des mesures pour tenter à terme de relancer l'espèce. Extrêmement abondante mais beaucoup trop pêchée en Finistère depuis la fin du XIXe siècle, l'espèce s'est faite très rare. Conscients de la surpêche des années 50, les marins pêcheurs ont alors décidé d'un cantonnement dans la Chaussée de Sein début 2007, une zone interdite à la pêche de la langouste rouge. Un suivi scientifique a également été instauré grâce au Parc marin d'Iroise et l'Ifremer. Les langoustes capturées pour ce suivi sont mesurées, pesées et marquées avant d'être rejetées à la mer.

Les pêcheurs professionnels et plaisanciers, associés à ce programme, préviennent l'Ifremer ainsi que le Parc naturel marin d'Iroise lors de la capture d'une langouste marquée. L'objectif est de compter ces crustacés, de connaître leurs déplacements, et d'en savoir plus sur leur reproduction. Les premiers résultats ont permis de noter une population en hausse. Il y a davantage de langoustes aujourd'hui qu'en

LES PÊCHEURS FACE AU PROBLÈME DES PHOQUES

M^{me} Emilie Mariat-Roy

Ethnologue EHESS

La relation entre les pêcheurs et les phoques dans le Parc Marin d'Iroise, s'est dégradée au fil des années. En effet, les nuisances des phoques ont des conséquences économiques et sociales. Ce sont d'abord les préjudices financiers qui sont mis en avant aussi bien pour le poisson que pour les engins de pêche. D'après les pêcheurs professionnels, le phoque serait de moins en moins farouche et de plus en plus attiré par les engins de pêche. Plus performant, il aurait même gagné en compréhension des agrès de pêche et en opportunisme pour optimiser sa chasse.

Selon les pêcheurs, l'ensemble de ces attaques sont des phénomènes jugés normaux. Il existe un grand nombre de nuisibles admis (dauphins, requins, ...). Le phoque a, quant à lui, été très progressivement stigmatisé et son statut a changé peu à peu. Cette évolution pour les



Le phoque hantise des pêcheurs

pêcheurs est d'ordre qualitatif et quantitatif. Ils estiment que la fréquence de ces nuisances a augmenté progressivement. Le phoque est peu à peu devenu un problème dans certaines zones à certaines périodes. Il est jugé « insolent » car devenu concurrent, il peut cibler des espèces à forte valeur commerciale. Les changements d'ordre cognitifs dans le comportement du phoque rendent les pêcheurs plutôt perplexes. Certains métiers sont plus exposés, comme ceux utilisant les filets et les palangres. Les causes invoquées par les pêcheurs professionnels sont les suivantes :

- d'ordre naturel : elles relèvent de phénomènes à grande échelle où il est difficile d'agir directement (changement climatique, état des ressources, ...)

- d'ordre humain et social : elles renvoient à un processus d'appropriation et d'acclimatation à l'Homme du phoque. Les pêcheurs s'inquiètent aujourd'hui des conséquences des lâchers de phoques par Océanopolis. Ces causes sont susceptibles de se conjuguer les unes aux autres. Les profes-

sionnels demandent à être informés sur les dispositifs de protection et de conservation mais aussi sur les objectifs à moyen terme de protection et les dispositions envisagées pour corriger les effets de l'augmentation des populations de phoques. Ils veulent aussi une prise en compte de ce qu'ils subissent au quotidien, suite aux déprédations, voulant être rassurés sur le fait que la protection de l'espèce ne nuira pas à leur métier à travers une politique intégrée. Les pêcheurs estiment que l'équilibre entre pêcheurs, poissons et phoques a été rompu au profit du phoque. Cette expansion des phoques, prédateurs des espèces ciblées par les pêcheurs, devient un problème de plus en plus sérieux en de multiples endroits. Ils consomment des quantités importantes de poissons, ils empêchent les pêcheurs d'exercer leur activité dans certaines zones côtières, les obligeant à s'éloigner de plus en plus. Ils attirent de plus gros prédateurs comme des requins qui menacent certaines activités de loisirs, comme en Nouvelle-Angleterre (USA).

LE DÉBAT SUR LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES : QUELS ENJEUX POUR LA PÊCHE ET LES PÊCHEURS ?

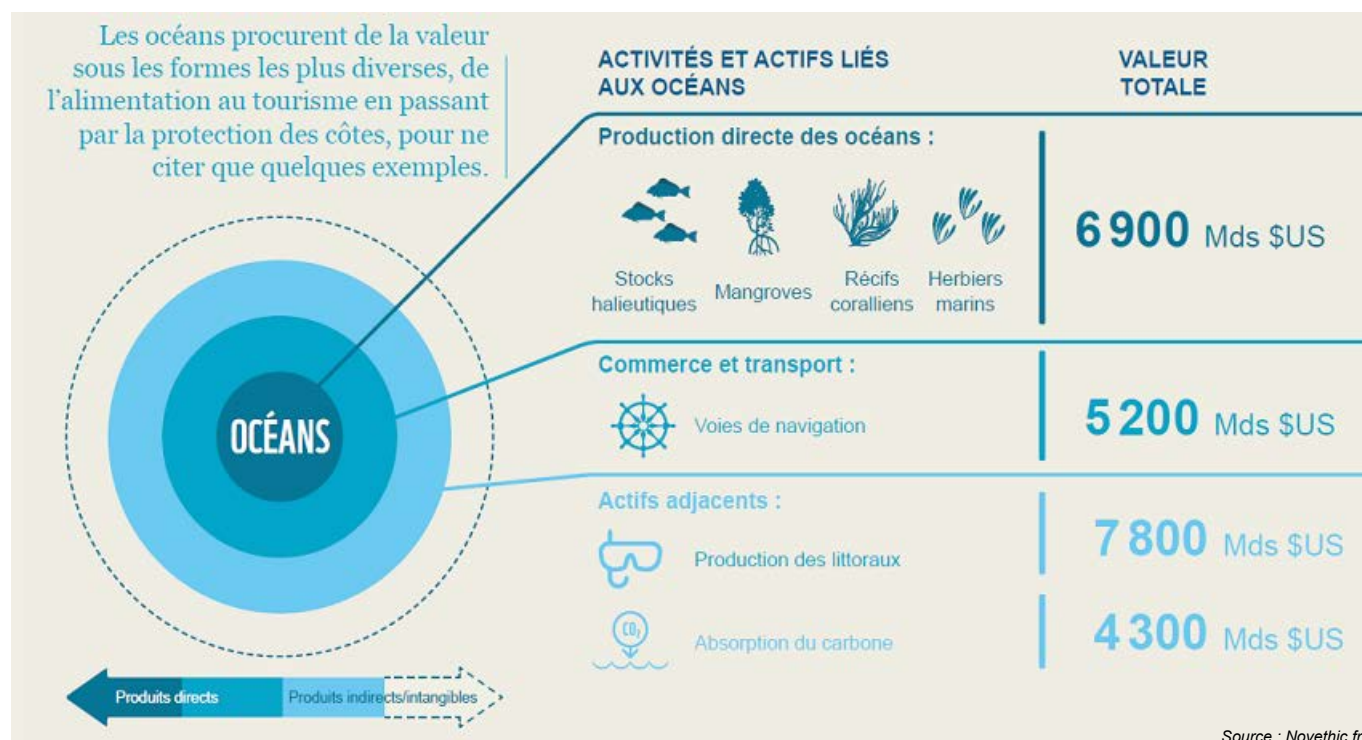
M. Alain Le Sann

Président du Collectif Pêche et Développement

Pour Karmenu Vella, commissaire européen à l'environnement et à la pêche, l'océan est porteur de solutions aux problèmes continentaux. Il est source de denrées alimentaires, d'énergies renouvelables ou encore de biodiversité (90% de la biodiversité), etc. L'océan est donc devenu un véritable capital à valoriser, plus qu'une simple base de ressources. Mais cette vision de la « Croissance bleue » crée le risque de transferts des problèmes continentaux aux océans, ceux-ci étant déjà touchés par la pollution. Dès lors, il paraît impératif de prendre en compte les enjeux

majeurs qui pèsent sur nos océans. Aujourd'hui, il régule notre climat et influence la météorologie en déterminant les précipitations, les sécheresses et les inondations. Or ce changement climatique pose question, il bouleverse considérablement l'économie mondiale des pêches. En effet, des projets scientifiques tablent sur une augmentation moyenne des captures de pêche de 30 à 70% dans les régions de hautes latitudes et une baisse pouvant aller jusqu'à 40% dans les régions tropicales. En cause, le réchauffement des océans sous l'effet du changement

climatique. Si une telle redistribution des espèces de poissons se confirme à l'échelle du globe, l'économie des pêches s'en trouvera bouleversée. Cette redistribution impacterait davantage les pays du Sud vivant principalement des activités dites primaires. Selon une étude parue en 2012, l'Afrique de l'Ouest perdrait annuellement 311 millions de dollars si le réchauffement de l'eau se maintenait. La diminution des captures entraînera une baisse de la moitié des emplois dans le secteur. Cet appauvrissement des espèces dans cette partie du monde



L'océan : un capital à valoriser

est déjà bien présente. La gestion des pêches doit par conséquent être revue en prenant en compte la pression des pêches mais aussi l'impact des changements physiques des océans. En plus des problématiques économiques, le changement climatique pose des problèmes sociaux considérables. En effet, nul n'est censé oublier les réfugiés environnementaux qui doivent quitter leurs territoires chaque année. Ils se comptent aujourd'hui en centaines de milliers, ils seront des millions dans l'avenir. Quelles solutions à ces menaces économiques et sociétales conséquentes ? Nous voyons de nombreuses propositions émanant de divers scientifiques et ONG, telle que la qualification de 70% des océans en réserves marines. Cette vaste opération sera financée notamment par de la compensation en Carbone « Carbone bleu », mais quel mode de financement privilégie-t-il et pour quel véritable intérêt ? Il semblerait que ces solutions profitent aux grands groupes au détriment des petits pêcheurs locaux. On constate par ailleurs que les acteurs principaux, derrière « Blue Carbon », sont les mêmes que ceux derrière les zones de protection marines : les ONG envi-

ronnementales, la Banque mondiale et certaines institutions de l'ONU. Il faut donc réfléchir à des solutions, intégrant l'ensemble des acteurs et prenant en compte les enjeux de la pêche et de l'environnement. Aussi, il faut poursuivre l'investissement dans la recherche scientifique, afin de mieux comprendre les interactions océan-climat et d'orienter l'action politique en ce sens. C'est aux pêcheurs, véritables sentinelles de la mer, de défendre cet environnement et, par la même occasion, leurs droits et leur autonomie. Conserver la richesse que nous apportent nos océans est un véritable défi qu'il faut relever au quotidien.

Compte-rendu réalisé par
Fanny Herbette
Laure Ligeour

«LE XIX^{ÈME} SIÈCLE SERA BLEU»

Karmenu Vella, commissaire européen à l'environnement et à la pêche

Au cours de cette journée, de nombreux enjeux liés à la pêche ont été abordés notamment celui du changement climatique qui menace fortement les pêcheurs en mettant en danger la durabilité et la productivité d'une ressource économique et environnementale fondamentale. Face à ce constat, une réflexion sur l'adaptation des métiers de la pêche doit être menée pour les aider et les soutenir. La fin de la journée a été rythmée par la table

rounde qui a permis aux diffé-

rents acteurs présents, professionnels ou non de s'exprimer. Les lycéens assistant à cet échange ont pu approfondir leurs connaissances sur leur futur milieu professionnel et avoir des réponses à leurs interrogations. Une proposition, émise au cours de cet échange, est l'inscription dans la Constitution du fait que les océans ne peuvent pas être privatisés.

En effet, leur gestion est de plus en plus marchandisée et financiarisée, il est donc im-

portant de travailler ensemble pour inverser cette tendance.

Nous tenons à remercier A. Le Sann, président du Collectif Pêche & Développement ; P. Lecler, président du Comité départemental des pêches, M. Perron, directeur du lycée maritime, C. Fleury, R.-P. Chever, E. Mariat-Roy, G. Hussenot, Y. Giron, A. Quentel, Y. Lebahy, I. Thomas et les représentants des pêcheurs.



Une assemblée appliquée